# Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a interdit le rasage partiel

Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a interdit le rasage partiel.
[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a interdit de raser une partie des cheveux de la tête et d'en laisser une partie [sans les raser]. L'interdiction est générale pour les hommes, petits ou grands, quant à la femme, elle n'a pas à se raser les cheveux de la tête.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8914

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee